

Charte du Réseau français pour la santé animale

Santé animale : naissance d'un réseau*

Depuis 2004, la plateforme technologique européenne pour la santé animale rassemble des représentants de l'industrie du médicament vétérinaire, de la recherche en santé animale, du monde financier, des représentants du monde technique de l'élevage et des autorités de réglementation européenne. Les travaux de cette instance visent à définir un programme commun de recherche, centré sur des pathologies identifiées comme prioritaires et ainsi, à accélérer le développement de médicaments, vaccins et tests diagnostics.

Au niveau national, la création de groupes miroirs a été fortement encouragée afin de susciter la même dynamique à l'échelon des Etats membres.

Le groupe miroir français a été créé en 2007 à l'initiative de la Direction Générale de l'Alimentation. Il réunit les membres fondateurs à savoir l'INRA, l'AFSSA, le CIRAD, les Ecoles Vétérinaires, le SIMV (Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactifs), la SNGTV (représentant les organisations professionnelles vétérinaires) et la FNGDS.

Sous l'impulsion de ce groupe, une réunion a eu lieu le 29 octobre 2007 au siège de l'AFSSA. Outre les membres du groupe miroir, des représentants des pouvoirs publics, des instances de financement (Agence Nationale de la Recherche), des professionnels de l'élevage et des laboratoires vétérinaires publics d'analyse étaient réunis.

Acte fondateur

Destinée à mettre en présence l'ensemble des acteurs français de la santé animale afin d'établir une cartographie des expertises, d'identifier le positionnement et les attentes de chacun, cette réunion se voulait l'acte fondateur d'un réseau français en santé animale. Les discussions ont permis de mettre en lumière les besoins en termes de recherche et de disponibilité du médicament vétérinaire, mais également de s'accorder sur les opportunités créées par la constitution d'un réseau français et sa finalité. Il est ressorti des débats que bien que les pathologies des animaux d'élevage restent une préoccupation constante des différents acteurs, celles touchant les animaux de compagnie (40% du nombre total d'animaux) et les animaux de la faune sauvage (réservoir de maladies) ne sont pas à négliger notamment au regard du risque zoonotique.

Tous les acteurs de la santé animale se sont accordés sur l'opportunité d'action collective et d'influence créée par la constitution d'un tel réseau. Le souhait que le réseau constitue un lieu régulier d'interaction et de concertation a également été clairement exprimé par les différents protagonistes. Outre cet aspect, la nécessité pour le réseau de jouer un rôle de détection et de prévention des émergences, en assurant des missions de veille et d'alerte, a été soulignée.

Des besoins tels que des échanges accrus d'information, une clarification du cadre juridique des partenariats public - privé et une harmonisation entre les Etats membres ont été identifiés au fil des discussions. Les professionnels ont, par ailleurs, souligné le besoin d'une hiérarchisation par espèce des maladies cibles.

A l'issue de cette réunion, le Comité de Pilotage du réseau s'est réuni, par voie télématique, le 23 novembre 2007, afin de faire la synthèse des souhaits exprimés et d'identifier les actions à initier.

* tiré de « A propos » n 19 de Déc 2007

Le Groupe Miroir-France

Le plan d'actions de la plateforme européenne prévoit la création de groupes miroirs au niveau national. En ce qui concerne la France, ce groupe s'est intitulé « Réseau français pour la santé animale » (RFSA).

Le RFSA bénéficie des travaux de la plateforme européenne et dispose pour son travail de trois documents :

- la vision
- l'agenda stratégique
- le plan d'actions

Ce cadre de travail devra être valorisé.

Le RFSA s'efforcera d'organiser et de coordonner ses travaux en concertation avec la plateforme européenne et d'alimenter les réflexions de cette dernière. Plusieurs participants du RFSA sont impliqués au niveau européen (Johanna KOOLEN, André JESTIN, Jean-Louis HUNAULT...): ils sont plus particulièrement responsables de cette coordination avec ETPGAH.

Objectifs :

Le RFSA s'est donné comme premier objectif d'organiser une conférence à laquelle les parties prenantes pouvaient présenter leur expertise, mais aussi leurs attentes. Nous disposons désormais de ces contributions.

Le second objectif du RFSA est de rédiger un plan d'actions sur la base de ces travaux pour que des projets de coopération de recherche et/ou d'actions de diverses natures public/privé se mettent en place, afin de contribuer aux attentes des utilisateurs de la recherche, et de répondre aux propositions des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires (diagnostics compris) et des laboratoires de recherche publique.

Le Réseau est attaché à la production de résultats opérationnels à court et moyen terme, mais comme pour la plateforme GAH, il souligne que la production de résultats opérationnels en continu nécessite d'être alimentée par des recherches d'amont sur le moyen et le long terme.

Missions :

Trois activités caractérisent le Réseau :

- la concertation
Le Réseau est une plateforme d'échanges et d'expression des besoins nationaux ou européens, et un lieu de construction de propositions de projets entre ses membres (producteurs de recherche et utilisateurs de la recherche), mais aussi avec son environnement.
- la coordination
Le Réseau met en évidence les besoins de coordination entre ses membres, tant dans l'expression des besoins que dans la perspective de complémentarité de l'offre de recherche. Il n'a pas vocation à se substituer aux autorités en charge de la coordination des organismes de la recherche publique, ni de modifier les missions des instituts de recherche publique en santé animale, mais il peut formuler des recommandations quant aux synergies à mettre en place.
- la coopération
Le Réseau se donne comme ambition de favoriser les projets coopératifs de recherche, notamment entre acteurs publics et laboratoires privés. Il n'a pas de délégation des autorités en matière de programmation de la recherche publique.

Les propositions s'inspirent des démarches relatives à la loi sur l'innovation, aux pôles de compétitivité... (orientation éventuelle de certains axes de recherche).

Gouvernance :

Le RFSA est composé des acteurs de la recherche publique, de la recherche privée, des industries pharmaceutiques, des gestionnaires du risque, des acteurs techniques, économiques et sanitaires des filières animales et des laboratoires vétérinaires de diagnostic. Sa composition n'est pas figée et n'exclut pas d'autres contributions.

Son champ d'action est celui de la plateforme européenne : la santé des animaux de production (maladies infectieuses, maladies non infectieuses, bien-être), la santé publique vétérinaire et la santé des animaux de compagnie, quand ceux-ci sont impliqués en matière de santé publique.

La Direction Générale de l'Alimentation a confié à l'AFSSA (Ph. VANNIER), à l'INRA (G. AUMONT) et au SIMV (J.L. HUNAULT) la mise en place du Groupe Miroir. Le **Secrétariat** est composé de ces trois personnes sur le principe du consensus. Ce Secrétariat a pour mission de veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité de Pilotage, au respect des principes de fonctionnement du RFSA et à favoriser les échanges entre les différentes composantes du RFSA : groupe Recherche du SIMV (présidé par Jean-Christophe AUDONNET), acteurs de la recherche publique (AFSSA, CIRAD, INRA, ENV, autres), gestionnaires du risque (DGAI,), Instituts techniques, acteurs de terrain (SNGTV, FNGDS).

Un **Comité de Pilotage**, composé d'un représentant des partenaires fondateurs, s'est constitué. Il organise les travaux du Réseau et constitue l'instance de décision. Il invite, en fonction de l'ordre du jour, les parties prenantes intéressées. Il crée des groupes de travail utiles à l'accomplissement de sa mission (cahier des charges et responsables identifiés). Entre deux réunions du Comité de Pilotage, le Secrétariat est l'interlocuteur des parties prenantes.

La rédaction du plan d'actions est confiée à des rédacteurs désignés par le Secrétariat, qui lui présenteront leurs conclusions, avant validation par le Comité de Pilotage. Le plan d'actions devra être l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs de la recherche (Instituts techniques compris).

Fonctionnement :

A l'issue de la conférence du 29 octobre 2007, le Comité de Pilotage a décidé de créer trois groupes de travail :

- GT1, chargé de rédiger la synthèse des besoins, à court et moyen terme, des opérateurs des filières (éleveurs, vétérinaires, ADILVA, etc..).
- GT2, chargé d'identifier les outils de surveillance et de contrôle (y compris sur les aspects entomologiques), de diagnostic et vaccinaux à mettre en œuvre dans le cadre de maladies émergentes telles que la FCO. La DGAI a notamment utilisé le RFSA pour obtenir une liste indicative de programme opérationnel de recherche sur la FCO.
- GT3, chargé de préparer les appels d'offres du 7^{ème} PCRD (peser sur les choix de la Commission Européenne pour qu'elle réponde aux attentes du RFSA, orienter les crédits européens).

Les « feuilles de route » des 3 groupes doivent se retrouver dans le plan d'action. Ils en assurent l'application.

D'autres groupes de travail seront construits selon nécessité au cours de l'élaboration du plan d'actions stratégique que doit élaborer le RFSA.

Le RFSA devra engager une collaboration avec l'initiative de l'ERA Net EMIDA, pour lequel l'INRA est le représentant français, et les réseaux d'excellence de type epizone, si nécessaire.

Dans sa phase de lancement, le SIMV a accepté d'assurer le secrétariat du Comité de Pilotage et la mise en place du site internet du Réseau. Le Réseau devra adapter ses ressources au niveau des propositions résultant du plan d'actions.